

DEPARTEMENT
DE L'AIN



ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-trois février deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Madame
Véronique RAVET, Maire*

Date de convocation :
11-02-2026

Date du Conseil :
23 - 02 - 2026

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	19	4	23

Présents: RAVET V. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. -
CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BARBERIS P. - KILIC D - YILMAZ Y. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. -
DE MATOS C. - BARBIER M. - HASSOUN K. - LADRE R.

Objet :

Fixation des taux
d'imposition des
taxes directes
locales pour 2026

Procuration est donnée par MILLET D. à CERQUEIRA C.
Procuration est donnée par NIOGRET C. à RAVET V.
Procuration est donnée par PARNALLAND E. à VINCENT B.
Procuration est donnée par MOREIRA J. à PERDRIX T.

Absents: BOURGEON A. - ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Excusé:

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Madame COLOMBET Martine est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : V. PITTION

Mme l'adjointe aux finances, rappelle que la municipalité s'est engagée dès le début de mandat à ne pas
toucher au taux d'imposition, elle propose donc de poursuivre en ce sens.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité,

- FIXE sans augmentation les taux d'imposition locaux comme suit pour 2026 :

- ◆ Taxe Foncière (Non Bâti) : 87,26 %
- ◆ Taxe Foncière (Bâti) : 25.14 %
- ◆ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 12.72 %

Secrétaire de séance,
Martine COLOMBET

Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319/20260223-D-2026-02-23-04-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026